

23 octobre 1961, Montréal

Conférence sur les Ressources et notre Avenir

Je veux d'abord, à titre de Premier Ministre, vous souhaiter la bienvenue dans la province de Québec et vous dire toute l'importance que je vois à la Conférence qui vient de s'ouvrir. Je sais que cette Conférence a été préparée de longue date et avec beaucoup de soin. Nul doute que les résultats de vos délibérations comme spécialistes serviront à éclairer l'action des divers gouvernements du pays dans la mise en valeur des richesses renouvelables.

Because of the repercussions which will, no doubt, result from this Conference, it is necessary, I think, for all of you to express your opinions freely, which is exactly what I intend to do myself. Your governments have invited you to take part in these deliberations, but this does not mean that you agree with their policies in any way, or that you are acting as their spokesmen. On the contrary, whether you are from government, industrial, professional or university circles, you will take part in the discussions as individuals – in your personal capacity. In this way, you will have an excellent opportunity to express those thoughts which you have in common and to state your views as well as any new ideas which you may have. The only aim of the Conference on « Resources and our Future » is, in fact, to analyse the deficiencies which exist in the development of our renewable resources and to give us an idea of the norms required for their proper exploitation while taking into account the various uses of waters, lands, forests, wild life and fish.]

Au Québec, nous avons pris conscience de ces problèmes et nous savons qu'il reste énormément à faire pour les résoudre et pour atteindre ainsi les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous sommes cependant confiants de les réaliser parce que nous constatons que la population de la province se rend compte non seulement du fait que les richesses de son sol et de son sous-sol lui appartiennent en propre, mais que c'est elle qui est responsable de leur mise en valeur. Le potentiel énorme dont elle jouit, elle veut l'utiliser à son propre avantage; en planifiant son exploitation, elle veut garantir le progrès matériel de toute la communauté québécoise. Le gouvernement du Québec connaît les citoyens de la province en ce qui touche leurs richesses et croit qu'il est de son devoir de faire en sorte que ce sentiment soit respecté. C'est pourquoi nous visons actuellement à donner à l'administration provinciale le cadre institutionnel qui lui permettra de s'acquitter des tâches qu'il a assumées en vue de favoriser le développement du territoire québécois. Dans toute cette entreprise, nous sommes guidés par un principe primordial qu'ont commencé à traduire dans les faits plusieurs des ministères qui s'intéressent à la mise en valeur de l'une ou l'autre de nos ressources. Ce principe, cette règle d'action, devrais-je dire, on le retrouve dans le souci de planification auquel nous voulons nous conformer et que nous nous employons à instaurer dans tous les domaines de notre vie économique qui avaient été jusqu'à maintenant abandonnés à l'arbitraire, au laisser-faire ou à l'expédient dicté par la partisanerie politique. Pour que, dans un pays comme le nôtre, l'effort de planification puisse être efficace, pour qu'il puisse diriger dans le sens désiré l'exploitation et la transformation des richesses sur lesquelles il s'exerce, un certain nombre de conditions doivent être réalisées. Il faut, par exemple, une connaissance précise des faits, il faut un personnel compétent et ouvert aux problèmes que pose l'interrelation des ressources et de

leurs usages, il faut aussi que chacun des gouvernements provinciaux se donne des structures administratives adéquates, il faut surtout – et c’est là-dessus que je voudrais insister – tenir compte des différences régionales dans l’élaboration du plan à suivre. En effet, cela est indispensable car, même si la planification est conçue à la fois aux niveaux intermédiaires et supérieurs de gouvernement, elle se concrétise, en dernière analyse au niveau régional. C’est à ce niveau, comme vous le savez, que se manifestent la plupart des problèmes d’aménagement et d’utilisation des ressources.

Nous vivons au Canada dans un pays immense dont les régions économiques sont nombreuses. Cela ne simplifie évidemment pas la tâche de ceux qui croient qu’un effort sérieux de planification s’impose, surtout si les responsabilités de chaque structure administrative ne sont pas, au départ, clairement définies.

Je crois qu’il existe une façon relativement simple de les définir. Mon opinion se fonde sur deux constatations, que d’ailleurs tout le monde est à même de faire.

La première – et je viens de l’énoncer – c’est que la planification doit tenir compte des différences régionales et cela pour des raisons bien pragmatiques d’efficacité. La seconde, c’est que notre régime constitutionnel attribue la juridiction aux administrations provinciales en ce qui a trait aux richesses naturelles, renouvelables ou non.

Le champ d’activité très vaste qu’est la planification économique, la nature même de l’action à entreprendre, le fait aussi que nous vivons dans une confédération où nous sommes tous solidaires, sont autant de facteurs qui incitent, d’une part, l’administration fédérale à donner son importante contribution à une entreprise aussi vitale. Mais cette contribution, nous la voyons surtout d’ordre général. Elle peut être axée par exemple sur la connaissance qu’a notre gouvernement central des exigences de la situation du peuple canadien dans le commerce international, ou encore sur l’influence que sa position lui permet d’apporter sur d’autres variables, comme la monnaie et certaines catégories d’impôts.

La constitution, d’autre part, confie aux provinces la responsabilité du développement économique de leur territoire. Les éléments immédiats de ce développement et de l’aménagement des richesses du sol sont également de leur ressort. Ce sont elles qui peuvent contrôler la plupart des facteurs grâce auxquels une politique de planification peut se matérialiser et avoir certaines chances de succès. Les provinces sont aussi en mesure d’influencer le ton de leur progrès industriel par leur action sur la localisation de l’industrie secondaire, par le tracé, de communications pour faciliter l’accès aux ressources de base et par leur juridiction absolue sur les structures municipales. Elles peuvent de plus participer directement à l’investissement dans le développement des ressources et l’aménagement de l’industrie là où les conditions économiques l’exigent. L’examen des faits que je viens d’énoncer, la réflexion à leur propos, suggère une conclusion qui – je pense bien correspond entièrement à l’esprit de la constitution canadienne. Il nous apparaît que les provinces de notre pays sont, en droit et en fait, les premières responsables de la planification, aussi bien celle des richesses naturelles, renouvelables ou non, que celle de l’industrie secondaire de transformation.

Cette responsabilité – à laquelle le gouvernement fédéral peut naturellement fournir l'apport précieux que lui permet sa situation dans le contexte canadien – cette responsabilité, dis-je, oblige cependant les provinces à faire preuve entre elles d'une collaboration constante, car la tâche qui est dorénavant la leur est d'une importance telle qu'il serait dangereux de la minimiser. Sa complexité même doit les pousser à établir entre elles des contacts fréquents. À ce sujet, je me permets de rappeler le rôle très étendu et très utile que pourrait jouer le Secrétariat interprovincial permanent dont j'ai déjà eu l'honneur de proposer la formation l'an dernier à Ottawa.

[In this sphere, as in many others, the Government of Quebec is ready to co-operate, but this co-operation will be, as I have repeated so often since July 1960, in spite of all the publicity that has been given to the voice of a very few -an active one.

The people of Quebec are more than ever aware of their rights, but mark my word — they no longer wish to live apart. This evening, I have openly expressed our views. If I have done so, I have not done it in a spirit of misplaced provincialism — because we who live in Quebec feel that in our way of doing things, in our way of living, we can be a positive element and an additional source of survival and pride to the whole of the population of Canada.